

Récompense

Le prix Claude Érignac

Il nous a paru utile de faire état dans la Revue maritime de la remise du Premier Prix de l'Association Claude Érignac au Sénat le 6 février 2001. Plusieurs raisons convergent. Ce prix honore la mémoire d'un grand préfet qui avait un discret penchant pour les choses de la mer, que l'État avait reconnu en l'intégrant dans l'ordre du Mérite maritime. Ce prix récompense un marin. BD

**Intervention d'Antoine Rufenacht,
président de l'Association Claude Érignac,
membre du conseil d'Administration de l'IFM**

L'Association qui nous réunit aujourd'hui a été créée, voici un an, pour perpétuer la mémoire du Préfet Claude Érignac.

Il nous a paru qu'un des moyens de rappeler les valeurs qui guidaient l'action de Claude et l'exemple qu'il a donné au service de l'État était de remettre, chaque année, un prix à une personne ou à une action illustrant l'humanisme et le courage au service de la collectivité nationale.

Monsieur Denoix de Saint Marc dira tout à l'heure le nom du premier récipiendaire et les raisons qui ont motivé le choix du jury qu'il a accepté de présider. c'est au nom du souvenir et de l'amitié que nous portons à Claude que nous nous retrouvons ce soir autour de Dominique Érignac et de ses enfants.

Claude Érignac était né le 15 décembre 1937 à Mende, en Lozère. Son père avait connu une carrière préfectorale longue, active et classique. C'est pour ainsi dire tout naturellement qu'il se destina au service de l'État, dans ce corps qui sait si souvent résumer, à lui seul, les grandeurs, les servitudes et aussi les dangers de la haute fonction publique de l'État.

Membre du corps préfectoral, Claude Érignac le fut intensément, dans tous les postes qu'il occupa. D'une autorité naturelle, sans faiblesse mais avec beaucoup d'humanité, cet homme cultivé, au maintien très droit, portait, en quelque sorte en lui-même, les qualités d'un grand serviteur de l'État, auxquelles s'ajoutaient - rare privilège dans une société si souvent rigidifiée - un sens de l'humour et une distanciation sur les événements qui donnaient toute sa force à sa personnalité.

À une carrière préfectorale bien remplie s'ajoutaient une ouverture d'esprit et une volonté concrète de franchir les barrières des administrations et des corps de l'État. C'est ainsi que Claude Érignac, très tôt dans sa carrière, s'intéressa aux questions de l'Outre Mer et de la

Coopération.

C'est cette même capacité à regarder ailleurs et à regarder autrement qui lui fit s'intéresser à l'enseignement, au cinéma, à la littérature, aux problèmes de société et peut-être, avant tout, au sport dont il fut, pour le vélo et pour le tennis, un fervent adepte.

Claude Érignac était au sens fort du terme un humaniste, tourné vers les autres, d'une attention permanente et aiguë aux problèmes de tous ceux qu'il rencontrait, d'une fidélité sans pareille pour adresser un geste, un mot de sympathie, un encouragement à celles et ceux qu'il savait dans la joie ou dans la difficulté.

En cette fin de siècle difficile et tourmentée où nos concitoyens attendaient, non seulement des responsables publics mais aussi de ceux qui servent l'État, à la fois plus de liberté et plus de protection, plus de responsabilités et moins de contraintes, plus de présence et moins d'intervention, le Préfet Érignac avait été désigné, pour ce qui devait être sa dernière affectation, comme préfet de Corse.

Il savait ce qui l'y attendait. Il connaissait ceux qui l'attendaient. Il ne s'était pas dérobé à sa charge, même si - je puis en témoigner - il la redoutait car il la savait parmi les plus lourdes. D'une certaine manière, elle était l'accomplissement d'un engagement, d'une carrière, d'une vie.

Le Lundi 9 Février 1998 à Ajaccio, dans l'hommage solennel rendu à la mémoire de Claude Érignac, le Président de la République déclarait:

« À travers Claude Érignac, c'est l'autorité de l'État et l'intégrité de la France que certains ont voulu attaquer et mettre en cause.

La folie meurtrière, la politique du pire, la dérive mafieuse, ont armé le bras de quelques-uns contre ce que représentait le Préfet Claude Érignac, c'est-à-dire l'État dont il était l'incarnation et le symbole.

Les assassins seront punis car ce sont des assassins d'un homme mais aussi les ennemis de la République. »

Force est de constater que trois années se sont écoulées et qu'aujourd'hui les assassins ne sont pas punis, qu'ils ne semblent même pas être clairement identifiés.

En accord avec Madame Érignac et ses enfants, notre association peut et doit, au delà de la manifestation qui nous réunit ce soir, et sans entrer dans un débat qui ne la concerne pas, affirmer un étonnement douloureux et rappeler son devoir de vigilance.

Étonnement douloureux en faisant le parallèle entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus pour élucider une affaire de carambouille financière de haut vol, et les obstacles, jusqu'à présent insurmontables, qui s'opposent à l'arrestation et au jugement des assassins fous et mafieux d'un Préfet de la République.

Devoir de vigilance aussi. L'engagement a été pris par le Président de la République et par le Premier Ministre pour que le crime ne reste pas impuni. Nous avons pris acte de cet engagement qui, pour nous, est définitif et imprescriptible.

C'est pour que jamais ne s'efface le souvenir d'un homme qui avait choisi librement et dignement de servir au premier rang, à découvert, au milieu des passions, que notre association poursuivra son œuvre.

Pascal Chevalier **lauréat du prix Claude Erignac**

Le prix Claude Érignac a été décerné pour la première fois à Pascal Chevalier, premier maître mécanicien d'aéronautique, pour sa conduite exemplaire et courageuse lors du sauvetage des membres de l'équipage de *l'Erika* le 12 décembre 1999.

Ce prix lui a été remis aujourd'hui par l'association Claude Érignac représentée par sa femme Dominique Érignac et Antoine Rufenacht, Président de l'association, ainsi que par le Président du jurv, Renaud Denoix de Saint Marc, Vice-Président du Conseil d'État.

Doté de 50 000 francs, ce prix récompense une personne ou une action illustrant l'humanisme ou le courage et sera reconduit chaque année.

Pascal Chevalier, âgé de 38 ans, d'origine rennais, est plongeur d'hélicoptère dans la Marine nationale. Lors de la nuit du 12 décembre, dans des conditions de vent et de mer très difficiles, il a effectué le treuillage de cinq premiers membres d'équipage de *l'Erika*. Alors que l'hélicoptère était contraint de rentrer à sa base, il est resté à bord, et grâce à sa force de caractère, a restauré le calme au sein du reste de l'équipage paniqué. En constatant que le bateau s'enfonçait, il a proposé l'évacuation et organisé l'embarquement de treize personnes sur une chaloupe du bord. La mise à l'eau d'une deuxième chaloupe s'avérant impossible, il a décidé d'attendre le retour de l'hélicoptère et a préparé l'hélitreuillage.

Il sera hélitreuilé en dernier avec le Commandant de bord.

Pascal Chevalier s'était déjà illustré par son courage lors du sauvetage des membres de l'équipage de deux chalutiers en perdition *Julien Quéré* et *Jean Germaine* le 21 Janvier 1995.

